



Extrait du Registre des Délibérations
Conseil du Pôle Métropolitain
Pays de Béarn
Séance du 13 juin 2019

Date de la convocation : 7 juin 2019
Nombre de délégués en exercice : 52



Etaient présents :

Délégués titulaires :

M. François BAYROU, M. Jacques CASSIAU-HAURIE, M. Daniel LACRAMPE, M. Jean-Pierre MIMIAGUE, M. Jean LABOUR, M. Jean-Paul CASAUBON, Mme Lydie ALTHAPE, M. Patrick BALDAN, M. Jean-Pierre BARRERE, M. Michel BERNOS, M. Marc CABANE, M. Thierry CARRERE, Mme Odile DENIS, M. Francis DOUX, M. Bernard DUPONT, Mme Nadia GRAMMONTIN, Mme Michèle LABAN-WINOGRAD, M. Francis LANSALOT-MATRAS, M. Patrice LAURENT, Mme Jeanine LAVIE-HOURCADE, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Nicolas PATRIARCHE, M. Jacques PEDEHONTAA, M. Charles PELANNE, M. Jean-Louis PERES, Mme Monique SEMAVOINE, M. Patrick TASSERIE, M. Alain TREPEU.

Délégués suppléants :

Mme Martine LOUSTAU a suppléé M. Arthur FINZI, Mme Stéphanie MAZA a suppléé M. André DUCHATEAU, M. Victor DUDRET a suppléé M. Claude FERRATO, Mme Aracéli ETCHENIQUE a suppléé M. Laurent KELLER, M. Michel CAPERAN a suppléé M. Christian LAINE, M. Jean-Yves COURREGES a suppléé M. Arnaud MOULIE, Mme Béatrice JOUHANDEAUX a suppléé Mme Josy POUEYTO

Etaient représentés :

M. Jean-Marie BERGERET-TERCQ a donné pouvoir à Mme Nadia GRAMMONTIN, M. Philippe GARCIA a donné pouvoir à M. Patrick TASSERIE, Mme Annie HILD a donné pouvoir à Mme Monique SEMAVOINE, Mme Elisabeth MEDARD a donné pouvoir à M. Daniel LACRAMPE, M. Francis PEES a donné pouvoir à M. François BAYROU, M. Eric SAUBATTE a donné pouvoir à M. Jean-Louis PERES

Etaient excusés :

Mme Françoise BESSONNEAU, M. Pierre CASABONNE, M. Dino FORTÉ, M. Emmanuel HANON, M. Frédéric LAHORE, M. Jean-Yves LALANNE, M. Didier LARRIEU, M. David MIRANDE, M. Christian ROCHÉ, M. Yves SALANAVE-PÉHÉ, M. Claude SERRES COUSINE

Secrétaire de séance : M. Nicolas PATRIARCHE

**N° 4 - RÉPONSE À L'APPEL À PROJET RÉGIONAL « DÉVELOPPEMENT
DES CIRCUITS ALIMENTAIRES LOCAUX ET DES PROJETS ALIMENTAIRES
TERRITORIAUX »**

Rapporteur : Monsieur Jean LABOUR

Mesdames, Messieurs,

Le Béarn, comme les autres échelles territoriales, est aujourd'hui questionné sur la thématique sensible de l'alimentation et de l'agriculture. Ce questionnement est traversé par une sensibilité citoyenne exacerbée au sujet de la qualité de l'alimentation et l'impact de l'agriculture sur

l'environnement, mais également un certain nombre de défis posés au monde agricole lui-même : retour vers un modèle économique rémunérateur pour l'agriculteur, accès au foncier et préservation des terres agricoles, retour vers des pratiques culturelles respectueuses de l'environnement, difficultés liées à l'installation ou à la reprise d'exploitation.

Le territoire connaît un foisonnement d'initiatives mais les collectivités, nouvellement interpellées sur ces problématiques, n'ont pas de réelle vision d'ensemble garantissant une action efficace, complète et cohérente. Cette action vise à établir une stratégie partagée en matière agricole et alimentaire, définissant des priorités d'actions pour les collectivités et les différents acteurs impliqués.

En lien avec les programmes LEADER développés sur le territoire, le Pays de Béarn s'est positionné très favorablement quant à la définition d'une telle stratégie visant à promouvoir l'agriculture locale, les circuits courts et la valorisation des produits identitaires locaux. Il s'agit de :

- **Faire des produits alimentaires et agricoles un levier de l'attractivité** du Béarn, lui donnant une visibilité aux côtés de ses voisins et à l'échelle du Grand Sud-Ouest en matière alimentaire, voir gastronomique,
- Faire du Béarn un **territoire exemplaire de la transition agricole**,
- Permettre **l'accès des Béarnais à des produits locaux de qualité** tout en générant du développement économique pour les filières locales.

Le projet vise ainsi 3 actions principales :

- **Développer une coopération territoriale** entre les acteurs que sont les agriculteurs et les producteurs, les collectivités locales et autres institutions publiques, les entreprises de transformation et de distribution au sens large, les organismes professionnels et la société civile,
- **Structurer l'économie agro-alimentaire**,
- **Développer une alimentation locale, durable et de qualité**.

Pour arriver à l'émergence d'une stratégie partagée par l'ensemble des acteurs cités ci-dessus, il est proposé une démarche en trois phases copilotée par le Pays de Béarn, la Chambre d'Agriculture 64 et le Collectif Fermier 64 :

1. **Etat des lieux / mobilisation des acteurs** : L'essentiel de l'état des lieux portera sur une phase d'entretiens menés auprès des acteurs du territoire par les techniciens de l'équipe projet, avec l'intervention d'une personne en doctorat à l'Université. Cette phase d'entretiens permettra une meilleure connaissance des enjeux à dire d'experts de terrain, et devra mettre en lumière le jeu des acteurs, le fonctionnement du système alimentaire béarnais. Elle est également conçue comme une première étape d'implication des acteurs, leur permettant de s'approprier la démarche. Pour ce faire, les partenaires du projet s'appuieront largement sur le conseil de développement unique.
2. **Partage et mise en débat des enjeux** : En fonction des enjeux identifiés et des acteurs impliqués, des groupes de travail thématiques seront réunis une première fois. Ils auront pour objectif de permettre le dialogue entre acteurs ayant des points de vue parfois divergents et d'aboutir à une vision partagée des enjeux et des chantiers prioritaires à lancer.
3. **Définition d'une stratégie collective** déterminant des orientations communes et permettant à chacun d'agir dans son champ de compétences, en cohérence avec l'intervention de ses partenaires. De manière opérationnelle elle doit aboutir à deux résultats :
 - La mise en place d'une instance de gouvernance du système alimentaire territoriale pérennisée, qui continuera de se réunir au temps long pour réguler le jeu d'acteurs impliqué dans ce système. Un lien privilégié sera recherché avec le conseil de développement du Pays de Béarn.
 - La conception d'un plan d'actions identifiant, pour chaque opération envisagée, le maître d'ouvrage, les objectifs à atteindre, les moyens à mettre en place et un échéancier. Ce plan doit traduire la dynamique d'alimentation durable impulsée en actions concrètes pour faire évoluer l'ensemble des pratiques à l'échelle du territoire.

Pour mener à bien ce travail, l'appel à projet ouvre des financements couvrant 70% des coûts salariaux correspondant à 0,4 ETP d'un poste de développeur du Pays de Béarn sur un an et demi, ainsi qu'une participation aux frais générés par le projet.

Au regard de ces éléments, il vous appartient de bien vouloir :

- 1- Approuver le projet de réponse à l'Appel à projet régional « développement des circuits alimentaires locaux et des projets alimentaires territoriaux » ;
- 2- Approuver le plan de financement du projet suivant :

Financeurs publics	Compléments d'information	Montant sollicité (en €)
Région ou DRAAF Nouvelle Aquitaine	(70%)	36 717,90 €
Sous-total financeurs publics		36 717,90 €
Financements privés et autofinancement	Compléments d'information	Montant (en €)
Autofinancement et autres contributeurs privés	(30%)	15 736,25 €
TOTAL		52454,14 €

- 3- Autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à cette procédure.

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,



Le Président
François BAYROU

PÔLE MÉTROPOLITAIN
Pays de Béarn